



☎ 04.72.68.13.14
FAX 04.27.86.92.50
www.rhone-alpes-sep.org

Cellule de Coordination
coordination@rhone-alpes-sep.org

Médecins coordonnateurs
Dr Géraldine ANDRODIAS
Dr Laurence GIGNOUX
Dr Stéphanie ROGGERONE
medecins@rhone-alpes-sep.org

Secrétariat :
Mme Sylvie MARTEL
secretariat@rhone-alpes-sep.org

Infirmière Coordinatrice :
Mme Nathalie MAGRO
Assistante sociale :
Mme Nathalie RAYMOND
Attachée de Recherche Clinique :

Mme Julie BORGETTO
Neuro psychologue :
Mme Bernadette MERCIER
Psychologue :
Mme Ariane SANCHEZ

Consultation multidisciplinaire :

Médecins rééducateurs :
Pr Sophie JACQUIN-COURTOIS
Dr Marie Caroline POUGET
Médecin bilan urodynamique :
Dr Amel BENABDESSELAM
Médecin du travail :
Dr Valérie CHIPIER

Conseil d'Administration

Présidente :
Dr Dominique LATOMBE

Vice-Présidente :
Dr Odile DE PARISOT

Secrétaire :
Dr Stéphane PEYSSON

Trésorier :
Pr Sandra VUKUSIC

Membres :
Dr Sandrine BLANC
Pr Jean-Philippe CAMDESSANCHE

Dr Olivier CASEZ
Dr Estelle CHARPY
Dr Françoise DURAND DUBIEF
Mme Lina GIAMPIETRO
Dr Laurent GUILLOTON
Mme Christine IZQUIERDO
Pr Sophie JACQUIN COURTOIS
Mme Fanny SAUVADE
Dr M. Carmelita SCHEIBER NOGUEIRA
Dr René SCHERER

PROCEDURE

à suivre pour la réalisation d'un flash de corticoïdes **à domicile en totalité** en partenariat avec le Réseau Rhône-Alpes SEP

1. Le neurologue prescripteur :

- Remplir la **fiche de prescription d'un flash à domicile concernant** le patient (date de naissance, adresse, coordonnées téléphoniques...)
- Fiche EDMUS pour description de la poussée.
Faxer la demande au Réseau: 04 27 86 92 50
- Préciser sur la fiche de prescription le **nombre de jours** des perfusions (3,6 ou 9 jours) et si **relais per os**.
- Remettre au patient une **ordonnance pour bilan pré flash** (IONO, CRP,NFP, ECBU).
- Le "Feu vert" est donné par les neurologues coordonnateurs du Réseau ou par le neurologue prescripteur.

2. Le Réseau Rhône-Alpes SEP :

- Contacter le prestataire de service.
- Contacter le patient pour planifier le flash à son domicile.
- Commander à la pharmacie du patient les produits nécessaires à la perfusion.
- Informer par courrier de la mise en place d'un flash à domicile le médecin généraliste traitant.

3. Le Prestataire de service :

- Prendre **contact avec le patient** pour définir d'un horaire pour la livraison du matériel à domicile.
- Prendre **contact avec le cabinet infirmier** qui va prendre en charge le patient et s'assurer qu' il connaît le matériel utilisé.
- Remettre au patient
 - 1- **Fiche d'adhésion** au Réseau Rhône-Alpes SEP si celui-ci n'est pas encore adhérent ;
 - 2- **Fiche de suivi IDE ;**
 - 3- **Questionnaire de satisfaction ;**
 - 4- **Enveloppe pré-timbrée à l'adresse du Réseau Rhône-Alpes SEP.**

4. Le Patient :

- Se rendre au LAM pour pratiquer son bilan biologique et urinaire.
- Récupérer chez son pharmacien les produits commandés par le Réseau après le feu vert médical.
- Retourner par courrier :
 - **La fiche de suivi IDE ;**
 - **Le questionnaire de satisfaction ;**
 - **La fiche d'adhésion au Réseau RASEP** (si non adhérent).